



# SOMMAIRE

- I. Le droit au compte
- II. Les modalités mises en œuvre
- III. Le rôle et les obligations
- IV. Comment fonctionne le compte bancaire dans le cadre du droit au compte ?
- V. Offre spécifique clientèle fragile : focus

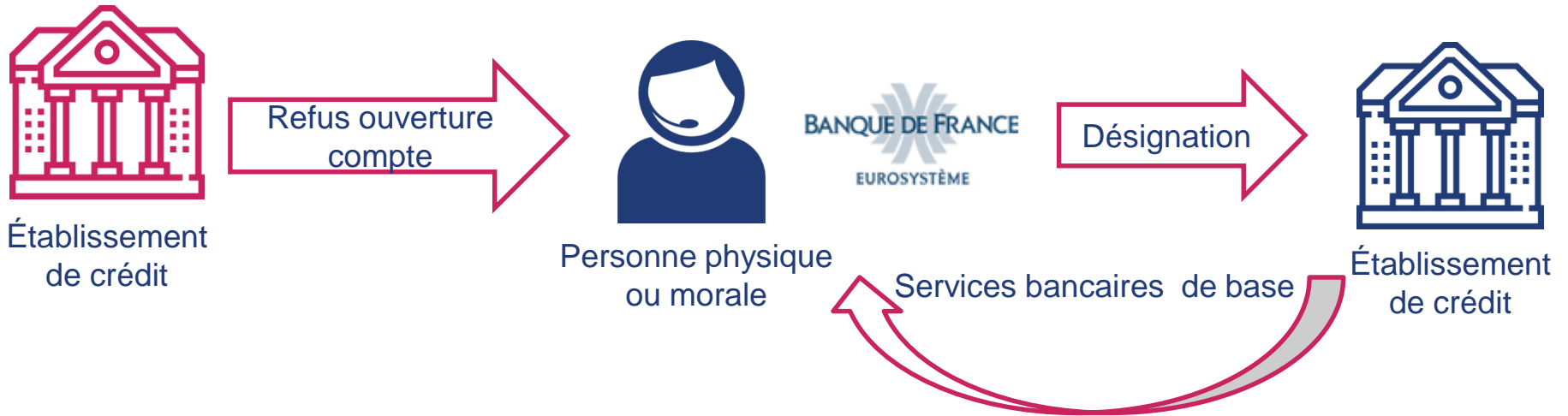


# Et si on commençait par une vidéo?



# I. Le droit au compte

## Le principe (créé en 1984)



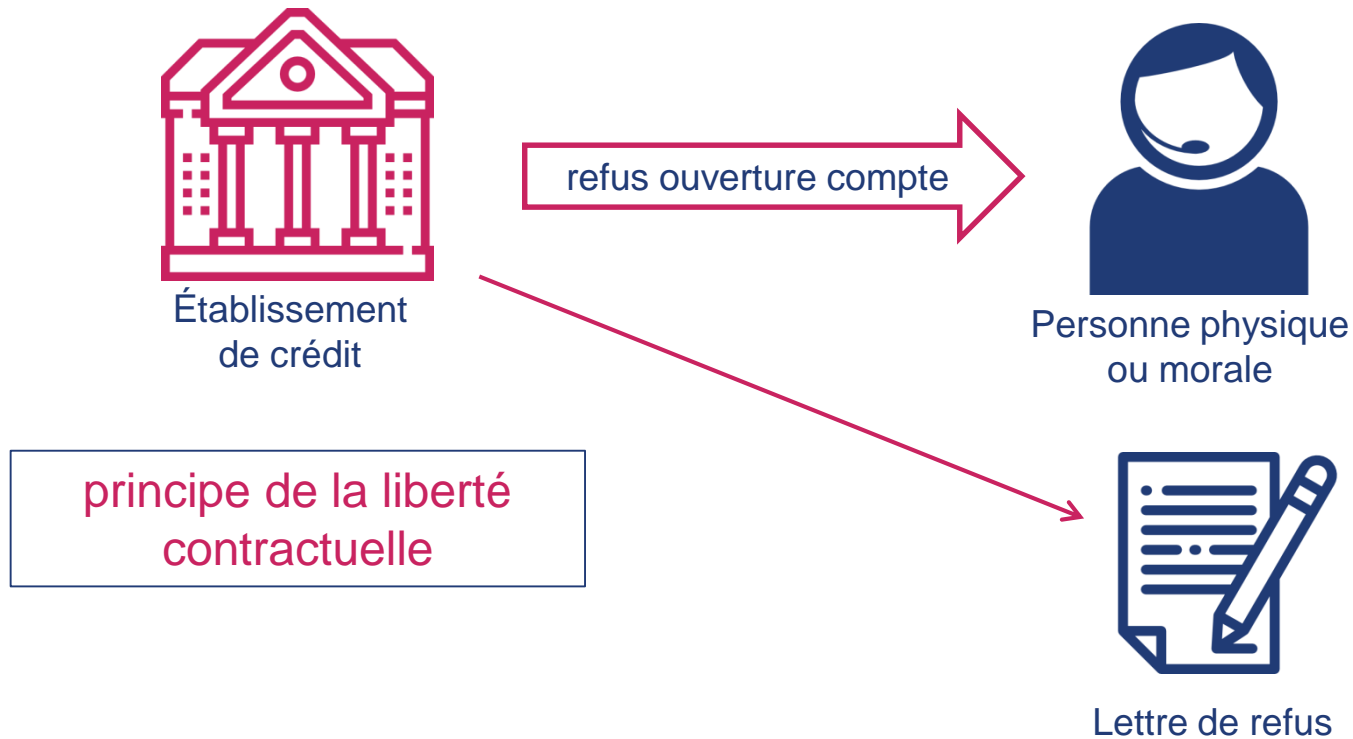
## Pourquoi ce dispositif ?

Toute personne a besoin d'avoir un compte bancaire, nécessaire pour percevoir son salaire, payer un commerçant et conserver son argent en toute sécurité.



# I. Le droit au compte

Une banque peut-elle refuser d'ouvrir un compte bancaire ?

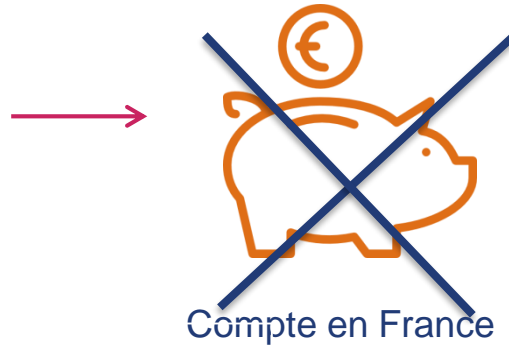


# I. Le droit au compte

## Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?



↓  
résider en France  
être français et résider à l'étranger  
être étranger et résider légalement dans  
un pays de l'UE



Lettre de refus ou, à défaut,  
preuve datant de + de 15 j à  
l'appui de la demande de  
DAC

## Quelques précisions !

**Bénéficie de la procédure s'il détient :**

- ☑ Un livret A ou un compte de paiement ou un compte collectif ou un compte de dépôt en cours de clôture par la banque ou compte individuel bloqué

**Ne bénéficie pas de la procédure si :**

- ⊗ volonté d'ouvrir un compte-joint

# II. Les modalités de mise en œuvre

## La procédure générale

### Documents à fournir par le demandeur



Lettre de refus



Demandeur



OU

Accusé de réception ou preuve de dépôt en main propre datant de + de 15 jours calendaires à l'appui de la demande de DAC



Formulaire

Formulaire signé  
Déclaration sur l'honneur



Justificatif d'identité en  
cours de validité



Justificatif de domicile  
- 3 mois

# II. Les modalités de mise en œuvre

## Justificatifs d'identité





-  Carte nationale d'identité française ou étrangère en cours de validité
-  Passeport français ou étranger valide
-  Permis de conduire français ou étranger avec photographie
-  Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
-  Récépissé de demande d'un titre de séjour valide
-  Carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un État de l'UE valide
-  Carte de combattant délivrée par les autorités françaises





### Personnes morales



#### Société :

-  Extrait K bis de moins de 3 mois
-  Justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal

#### Association :

-  Justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal de l'association
-  Copie statuts de l'association + liste des personnes chargées de son administration
-  Copie décision de l'assemblée désignant le demandeur comme représentant
-  Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture



## II. Les modalités de mise en œuvre

### Quelques précisions pour les personnes physiques



Depuis le 02/08/2021, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée à 10 ans et non plus 15 ans,



Depuis le 31 juillet 2015 portant sur les pièces justificatives acceptées, la signature n'est plus obligatoire sur les pièces d'identité,



Pour le droit au compte professionnel de personnes physiques, un document en cours de validité attestant de leur activité est requis.

## II. Les modalités de mise en œuvre

### Justificatifs de domicile – personne physique



Quittance de loyer de moins de 3 mois



Facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone - 3 mois



Attestation d'assurance logement - 3 mois



Attestation d'élection de domicile, établissant le lien avec un organisme agréé, en cours de validité



Dernier avis d'imposition ou de non-imposition



Attestation sur l'honneur de l'hébergeant que le déclarant réside à son domicile + pièce d'identité+ justificatif de domicile de l'hébergeant - 3 mois

## II. Les modalités de mise en œuvre

### Les autres procédures (uniquement personnes physiques)

#### ☑ Procédure simplifiée :



Agence  
bancaire



Personne physique

#### ☑ Transmission par un organisme habilité le jour même :

En qualité d'accompagnant, un travailleur social ( d'un conseil départemental, d'un CCAS ou CIAS, de la CAF) ou un bénévole (d'une association ou fondation à but non lucratif dont l'objet est d'accompagner les personnes en difficulté ou de défendre l'intérêt des familles ainsi que d'une association de consommateurs agréée), peut transmettre directement, à la Banque de France, la demande d'exercice du droit au compte de la personne en difficulté ainsi que les justificatifs nécessaires à l'instruction de la demande.

[cellulealerteinclusion@banque-france.fr](mailto:cellulealerteinclusion@banque-france.fr)

## II. Les modalités de mise en œuvre

### Les cas particuliers : le demandeur est mineur



Mineur bénéficiaire

#### Conditions :

- Avoir plus de 16 ans,
- Exercer une activité salariée ou percevoir une bourse d'études ou tout autres revenus nécessitant un compte bancaire,
- Formulaire de demande de droit au compte signé par l'administrateur légal.



Une personne de nationalité étrangère établie en France réputée majeure que si la loi de son pays d'origine la considère comme telle.

## II. Les modalités de mise en œuvre






### Les cas particuliers : le demandeur est micro-entrepreneur



Micro-entrepreneur

obligation de tenir une comptabilité séparée pour son activité  
tenu d'ouvrir un compte professionnel  
bénéficie de la procédure en cas de refus d'ouverture de compte

#### Les pièces à fournir

-  l'imprimé de demande signé par le micro-entrepreneur
-  une copie de la pièce d'identité du demandeur en cours de validité
-  une copie d'un justificatif de domicile de - 3 mois
-  une lettre de refus d'ouverture de compte au nom du micro-entrepreneur
-  un avis de situation au répertoire SIRENE de - 3 mois

## II. Les modalités de mise en œuvre

### L'exception : demandeur pour une société en cours de constitution



société

Pas d'existence juridique car non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :

**le droit au compte ne peut s'appliquer**



Si exigence des dépôts de fonds liés à sa création, la société en formation peut déposer ces sommes chez un notaire, un établissement de crédit ou un établissement de paiement

# III. Le rôle et les obligations



Désignation



Établissement  
de crédit

## Critères :

Souhaits du demandeur,  
Part de marché des établissements de  
crédit dans le département



## Obligations :

Désigner un établissement de crédit  
Traiter la demande dans un délai d'un jour ouvré

# III. Le rôle et les obligations



Établissement  
de crédit

## Obligations :

Délivrer systématiquement et sans délai une attestation de refus d'ouverture de compte

[Modèle de demande d'attestation de refus](#)



Établissement  
de crédit

## Obligations si désigné par la BDF :

- ✓ Envoyer au demandeur, dans les 3 jours, la liste des justificatifs à fournir pour l'ouverture du compte ainsi que le nom et les coordonnées de l'agence concernée
- ✓ Ouvrir un compte, dans les 3 jours, à réception de tous les justificatifs
- ✓ Fournir au minimum et gratuitement, des services bancaires de base
- ✓ Informer la BDF des motifs de refus d'ouverture de compte



Établissement  
de crédit

## En cas de clôture :

Respecter un préavis de 2 mois (sauf cas particulier)

Fournir une lettre de clôture motivée au client, avec information de la BDF (sauf cas particulier)



# IV. Comment fonctionne le compte ouvert dans le cadre du droit au compte ?

## Les services bancaires de base (SBB)

ouverture, tenue, fermeture du compte 1 changement d'adresse /an	paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement SEPA
délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	moyens de consultation à distance du solde
2 formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	carte à autorisation systématique pour paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE
envoi mensuel d'1 relevé des opérations effectuées sur le compte	domiciliation de virements bancaires
encaissement de chèques et de virements	réalisation des opérations de caisse
dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque	

# IV. Comment fonctionne le compte ouvert dans le cadre du droit au compte ?

## La fermeture du compte



Compte

peut être fermé à la demande du titulaire ou à l'initiative de l'établissement de crédit.



Établissement  
de crédit


### **Conditions de clôture :**

respect préavis de 2 mois avant la clôture effective du compte, sauf cas particulier)

notification décision de clôture motivée et envoi au titulaire du compte + copie à la Banque de France (sauf cas particuliers)

# V. Offre spécifique clientèle fragile : Focus


## Pourquoi ?



Pour limiter les frais en cas d'incident de paiement  
[lettre type pour la demander](#)

## Pour qui ?

### **Demandeurs et titulaires de compte fragiles financièrement :**

- 
- inscrits pendant 3 mois consécutifs au FCC
  - ou déclarés recevables à la procédure de surendettement ainsi que ceux qui bénéficient de mesures de traitement de leur situation de surendettement, pendant la durée de leur inscription au FICP
  - ou à l'appréciation des banques, en fonction de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte, du montant des ressources et, le cas échéant, des dépenses portées au débit du compte.

## À quel prix ?



Cette offre spécifique ne doit pas coûter plus de **3 €** par mois

# V. Offre spécifique clientèle fragile : Focus

## Pour quels services ?

ouverture, tenue, fermeture compte de dépôt	carte de paiement à autorisation systématique
dépôt et retrait d'espèces dans l'agence teneur du compte	4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent, prélèvements illimités
2 chèques de banque par mois	consultation du compte à distance
système d'alertes sur le niveau du solde du compte	effectuer à distance, opérations de gestion vers un autre compte du titulaire dans le même établissement
plafonnement spécifique des commissions d'intervention : 4 €/ opération et 20 € max/ mois	fourniture relevés d'identité bancaire 1 changement d'adresse par an

# V. Offre spécifique clientèle fragile : Focus

## Offre spécifique à la clientèle fragile

Un double plafonnement des frais d'incidents

<b>Personnes remplissant les conditions d'éligibilité à l'offre spécifique</b>	<b>Clientèle ayant souscrit à une offre spécifique auprès de leur banque</b>
<b>frais d'incidents bancaires plafonnés à 25 €/mois</b>	<b>frais d'incidents bancaires plafonnés à 20 €/mois et 200 €/an</b>

# V. Offre spécifique clientèle fragile : Focus

## Cellule d'alerte

- ✓ **Création d'une cellule d'alerte** pour être saisie de toute difficulté rencontrée par un particulier en matière d'inclusion bancaire.
- ✓ **Accessible uniquement aux associations et PCB** (la cellule d'alerte n'est pas un organe de traitement des réclamations ou de médiation mais elle pourra solliciter la banque pour demander à être informée sur chaque dossier individuel sur lequel elle sera saisie).

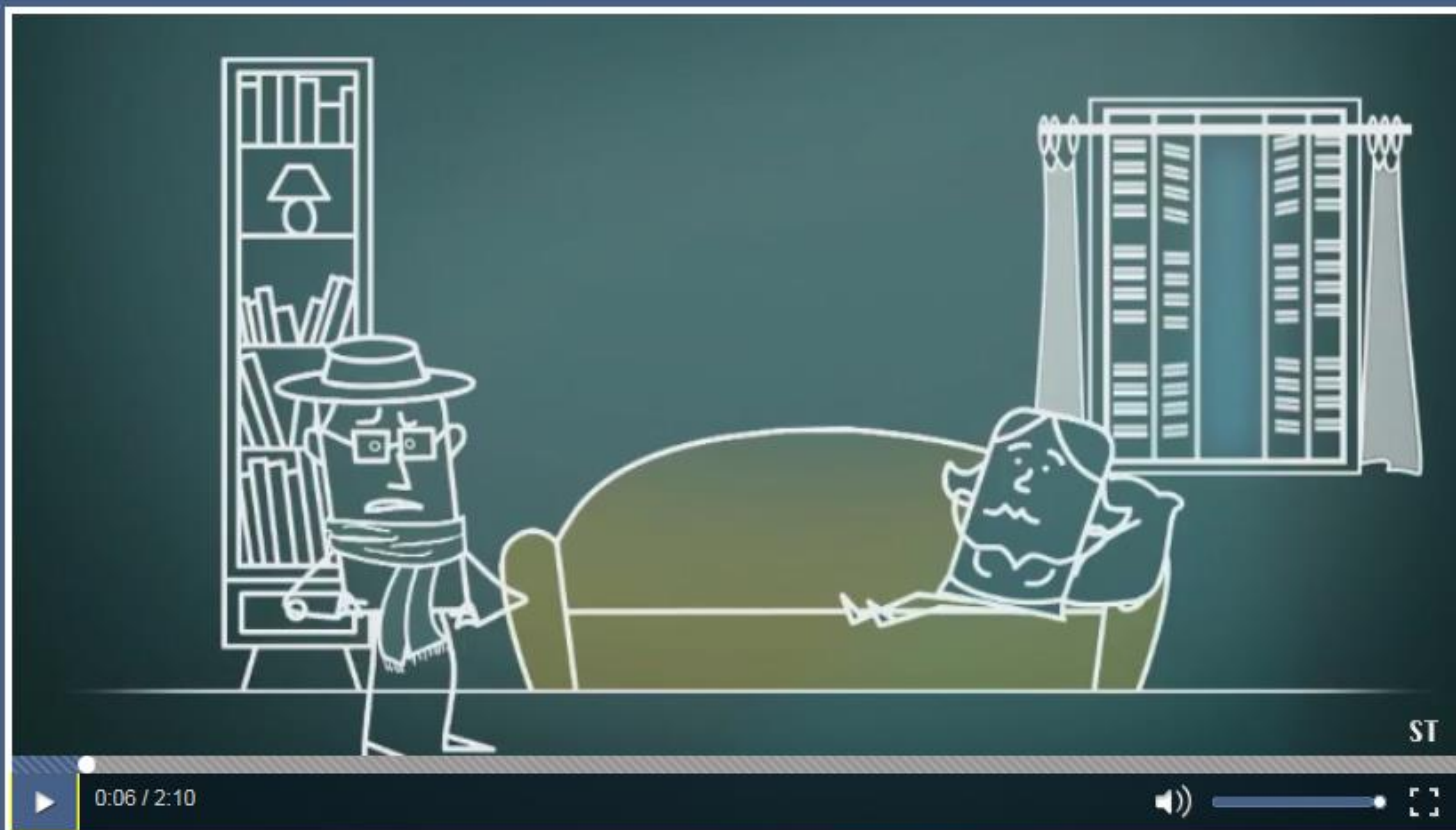
## Contact

Par voie postale	Par courriel
Banque de France Service Accueil Inclusion Financière Cellule alerte 31 rue Croix des Petits Champs – 75001 PARIS	<a href="mailto:cellulealerteinclusion@banque-france.fr">cellulealerteinclusion@banque-france.fr</a>

# Une vidéo pour résumer le tout

## LE DROIT AU COMPTE AVEC LA CLCV

Date de publication : 11/05/2016 - Banque/argent





# Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



mesquestionsdargent.fr



# Rubrique Intervenants sociaux et PCB



## Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



BUDGET

COMPTES-  
MOYENS  
DE  
PAIEMENT

ASSURANCE

ÉPARGNE ET  
PLACEMENTS

RETRAITE

FINANCER  
UN  
PROJET

FAIRE FACE  
AUX  
DIFFICULTÉS

ARNAQUES

PERTE  
D'AUTONOMIE

JEUNES

INTERVENANTS  
SOCIAUX ET  
PCB

ENSEIGNANTS



Point conseil budget

> Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses >

Difficultés budgétaires : les aides à solliciter

> Maîtrise de l'endettement et surendettement >

Inclusion financière

> Réclamations >

Sessions de sensibilisation et supports

> ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière >





TOUS PUBLICS

Mes questions d'argent  
**Le jeu**

# Le jeu Mes questions d'argent

[Le jeu Mes questions d'argent](#) est conçu par catégories d'âge :

8 – 11 ans

12 – 15  
ans

16 – 25  
ans

26 – 45  
ans

+ 45 ans

Chacun peut approfondir ses connaissances sur 5 thèmes :

Achats/  
Dépenses

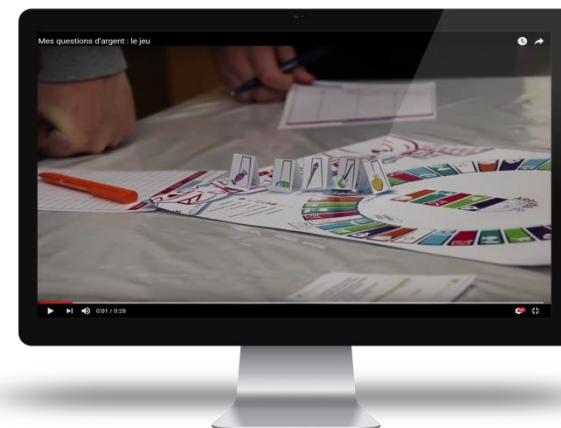
Budget

Crédit

Moyens  
de  
paiement

Assurance

Voir la vidéo sur Youtube



# Mon cahier financier



Ce cahier regorge d'activités ludiques et pédagogiques regroupées à travers trois thématiques :



Français



Mathématiques



Culture générale

C'est le moyen idéal pour enrichir ses connaissances **budgétaires** et **financières**.

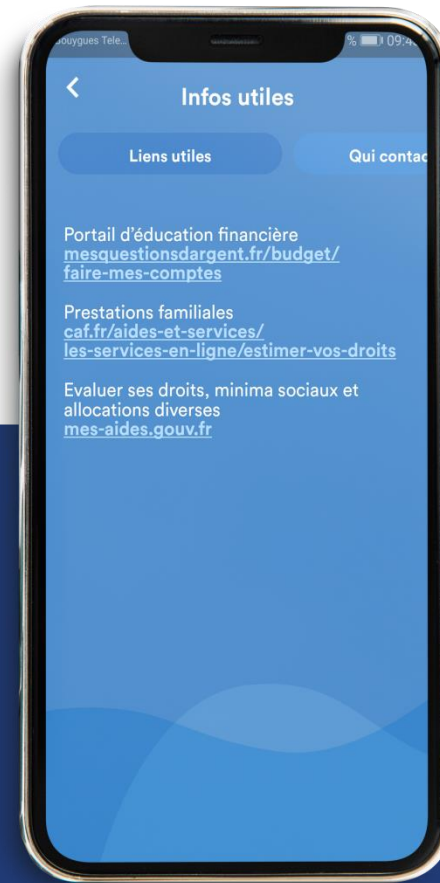
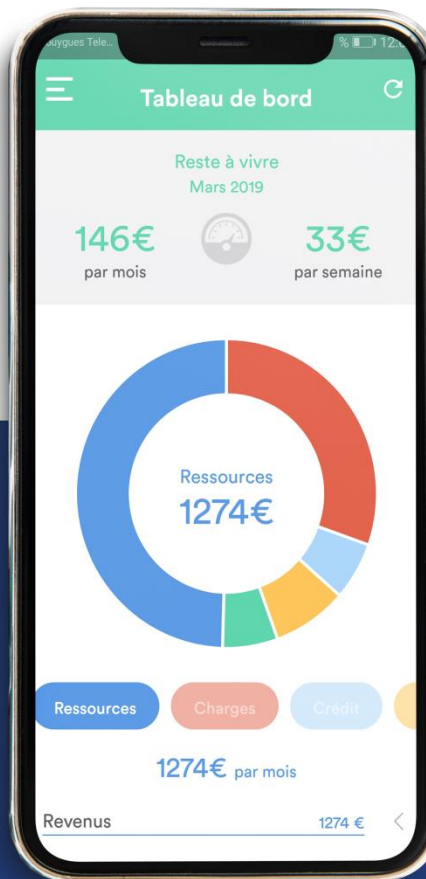
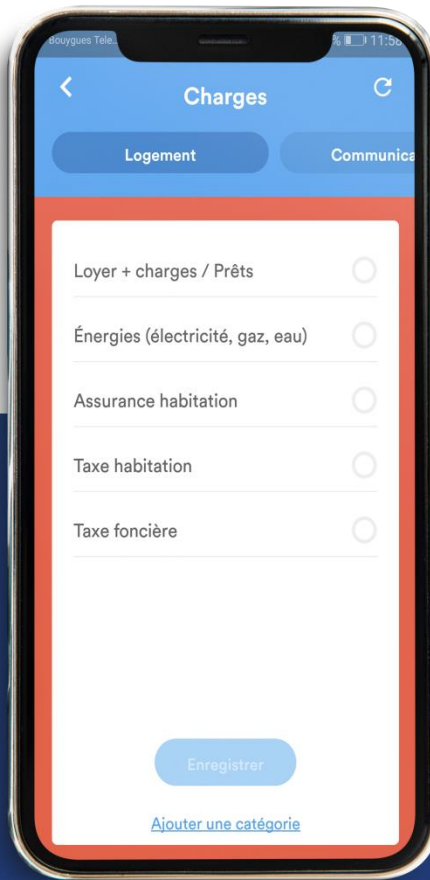
Comme pour [le jeu](#), chaque catégorie d'âge retrouve ses exercices !

Il est téléchargeable  
gratuitement sur le portail  
[Mes questions d'argent](#)





# Application Pilote Budget



TOUS PUBLICS

# Application

COMMANDE  
VOCALE



PRENEZ LE CONTRÔLE  
DE VOTRE  
**PORTE-MONNAIE**  
AVEC

# Pilote Dépenses



DISPONIBLE SUR  
Google Play



DISPONIBLE SUR  
App Store

GRATUITE

# En savoir plus

## Ressources externes



[www.mesquestiondargent.fr](http://www.mesquestiondargent.fr)

[www.particuliers.banque-france.fr](http://www.particuliers.banque-france.fr)

[www.citeco.fr](http://www.citeco.fr)

[www.abc-economie.banque-france.fr](http://www.abc-economie.banque-france.fr)

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



[@Educfi\\_BDF](https://twitter.com/Educfi_BDF)



[@Educfi](https://www.facebook.com/Educfi)



[Educfi Banque de france](https://www.youtube.com/EducfiBanqueFrance)

**Contact**

[educfi@banque-france.fr](mailto:educfi@banque-france.fr)

# Une adresse TSA généralisée

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2019**, l'adresse TSA est générale pour tous les **dossiers** et **courriers** liés au **surendettement**.



**Banque de France**  
**Surendettement**

**TSA 41217**

**75035 PARIS CEDEX 01**

# LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
  - La procédure de surendettement
  - La procédure de droit au compte
  - Les fichiers d'incidents
  - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
  - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
  - Le microcrédit



Contactez le  
**CORRESPONDANT  
INCLUSION  
FINANCIÈRE**  
de votre  
département



PAR COURRIEL  
corifXX@banque-france.fr  
(XX : n° du département)



**3414** dites « CORIF »  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h  
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) (Espace particuliers)